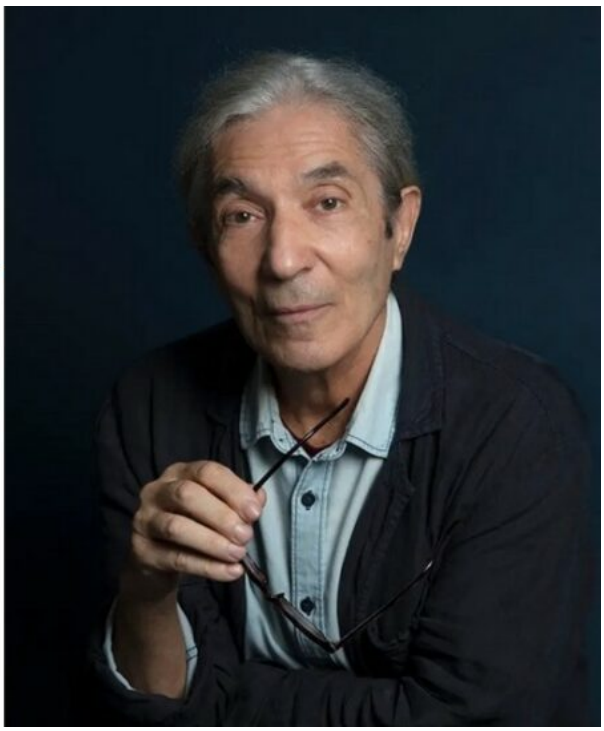
Ecrit par Echo du Mardi le 4 juin 2025

Le barreau d'Avignon apporte son soutien à l'écrivain Franco-algérien Boualem Sansal



Incarcéré arbitrairement par les autorités algériennes pour délit d'opinion*, l'écrivain franco-algérien Boualem Sansal, reçoit le soutien du barreau d'Avignon qui vient de voter une motion dont voici le contenu :

- Considérant les principes universels consacrés notamment par la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques,
- Considérant l'engagement constant de la communauté internationale en faveur du respect de la dignité humaine, de la liberté d'expression, et de la protection des personnes privées de liberté,
- Nous, soussignés, membres du Conseil de l'Ordre et Bâtonnier des Avocats du barreau d'Avignon,
- Réaffirmons notre attachement indéfectible aux droits fondamentaux et à la protection de toute personne, indépendamment de sa nationalité, de ses opinions ou de sa situation ;
- Rappelons que le respect des conventions internationales relatives aux droits de l'Homme s'impose à tous les États, sans distinction ;

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 4 juin 2025

- Soulignons que la situation de Monsieur Boualem SANSAL, en raison de son état de santé et des circonstances particulières de sa détention, appelle à une application pleine et entière des principes humanitaires ;
- Appelons solennellement les autorités compétentes à examiner, dans les meilleurs délais, la demande de libération pour raisons humanitaires de Boualem Sansal, dans le strict respect des engagements internationaux et des valeurs universelles de justice et d'humanité ;
- Exprimons notre soutien au Comité de Soutien présidé par Maître Lenoir, et à l'action de Maître François Zimeray, avocat de Boualem Sansal, dans leur engagement pour la défense des droits fondamentaux, et pour l'exercice des droits de la défense et à un procès équitable ;
- Invitons l'ensemble des institutions, organisations et personnes attachées aux droits de l'Homme à se joindre à cet appel apolitique, dans un esprit de solidarité et de respect des conventions internationales.

**Arrêté à Alger le 16 novembre 2024 par les autorités algériennes, Boualem Sansal a été condamné le 27 mars 2025 à cinq ans de prison ferme pour avoir « nui à l'unité nationale, à l'économie nationale, à la sécurité et la stabilité du pays ».*

L.G.